Easy-Hebergement - [Support]

Mon nom de domaine est en "Redemptionperiod". Puis-je le r

Mon nom de domaine est en "Redemptionperiod". Puis-je le r

Pendant la â€œredemptionperiodâ€•, le nom de domaine peut Ãªtre restaurÃ© par rachat auprÃ¨s de lâ€™OpÃ©rateur du Registre (â€•Registryâ€•), par notre intermÃ©diaire uniquement.

Il faut nous contacter le plus rapidement possible via le formulaire de support de votre espace client.

Nous vous communiquerons alors en retour les informations et documents nÃ©cessaires au dÃ©clenchement de lâ€™opÃ©ration.

La restauration ne peut Ãªtre effectuÃ©e quâ€™au bÃ©nÃ©fice exclusif du dÃ©posant dÃ©jÃ propriÃ©taire du nom de domaine avant sa suppression de notre base de donnÃ©es.
Le coÃ»t dâ€™un tel rachat est supÃ©rieur Ã celui dâ€™un simple renouvellement. Il correspond aux frais perÃ§us par le Registry et Ã nos propres frais de gestion pour la rÃ©alisation de lâ€™opÃ©ration de rachat; il inclut le renouvellement du nom de domaine pour une annÃ©e. Les montants des frais de restauration sont indiquÃ©s dans notre rubrique â€œTarifs & conditionsâ€• :

Si le dÃ©lai des 30 jours est dÃ©passÃ©, le nom de domaine ne pourra plus Ãªtre restaurÃ© : il est alors placÃ© par le Registry dans le statut â€œpendingdeleteâ€•.